Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260305-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

LTC – DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (5.7)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de LANNION TREGOR COMMUNAUTE en date du, 9 avril 2026 fixant à un, le nombre de représentant par commune ;
CONSIDERANT le renouvellement général des conseils municipaux en 2026 ;
CONSIDERANT la candidature du 2ème adjoint, Monsieur Didier MERLE pour représenter la commune à la C.L.E.C.T ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***Désigne*** Monsieur Didier MERLE, 2ème adjoint au Maire, pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor